**Prix de thèses et de mémoires**[ **session 2015** ]



Les prix de thèses et de mémoires de la Fondation MACSF, institués depuis 2010, récompensent **individuellement** les auteurs - professionnels de la santé - de travaux effectués à l’occasion de formations **initiales** ou **continues**.

**3 prix** ( 4000 € - 2000 € - 1000 € ) peuvent être ainsi décernés dans chacune des catégories suivantes :

* professions médicales
* professions paramédicales
* professions cadres de santé
* professions cadres administratifs

**NOTICE DE CANDIDATURE**

**IMPERATIFS DE CONFORMITE ET DE RECEVABILITE**

* Les travaux doivent avoir pour thème - ou être en relation avec - l’objet de la Fondation :   
   « **améliorer la relation de communication patients - soignants** ».
* Les travaux doivent être réalisés, soutenus et validés depuis moins de **5 ans** (à la date du dépôt).
* Le dossier doit être dûment rempli sans déstructuration de la forme et dans le respect
  + - de la police de caractère automatique,
    - du nombre de signes et de lignes automatiques des champs,

**NB** :

* pour passer d’un champ à l’autre ne pas utiliser la touche " ENTER " mais progresser par la touche " TAB ",
* le respect de sa conformité administrative du dossier (identification et forme) permet son examen ; à défaut le dossier fera l’objet d’un rejet de candidature,
* les différentes parties du dossier (présentation, résumé, sommaire et argumentaire) font l’objet d’une évaluation **constitutive** et **importante** de la procédure de notation et de sélection des lauréats (cf. ci-après).

**JURY & SELECTION DES LAUREATS**

* Il est composé de 15 membres (professionnels de santé et de représentants de la MACSF).
* Chaque dossier, suite à sa conformité administrative,
  + - bénéficie d'une note " argumentaire " et d'une note " qualité globale " du dossier de présentation du travail de thèse ou de mémoire
    - ainsi que d'un rapport circonstancié de 3 rapporteurs / relecteurs de la thèse ou du mémoire
    - qui fondent le classement final.

**ENGAGEMENTS**

* Chaque candidat(e), **devenu lauréat(e), s’engage :** 
  + - **à participer à la cérémonie de remise nationale des prix** au siège de la MACSF à La Défense au cours du 1er semestre 2016  (date annoncée en même temps que la liste des lauréats) ; **cérémonie -** précédée d'un déjeuner de l'ensemble des lauréats **- au cours de laquelle une courte présentation du travail sera faite en présence du jury, de la presse et d'invités de la Fondation et à l'issue de laquelle il / elle recevra un certificat de prix et le chèque correspondant,**
    - **à participer à une remise locale** au sein du lieu de formation ou du lieu d’exercice ou d’une agence MACSF (organisée au cours de l’année 2016 soit avant, soit après, la remise nationale) ayant pour objectif la valorisation du travail dans le milieu professionnel,
    - par convention, signée lors de la remise nationale des prix, à autoriser la MACSF sous l'égide de sa Fondation à publier sur ses média tout ou partie des travaux primés et à céder ses droits à l'image de photos ou vidéos réalisées dans le cadre de ces remises de prix.
* En cas de candidature d’un travail « **collectif**», le candidat « déposant » devra fournir une déclaration sur papier libre co-signée de son (ses) co-auteur(s) autorisant à concourir et stipulant qu’au cas où ce travail serait « primé » la somme sera répartie par la Fondation MACSF en parts égales entre les co-auteurs ; ces derniers seront solidaires de leur autorisation par voie de convention avec la Fondation MACSF de droit à l’image et de droit à diffusion de leur travail par tout média. (prendre contact avec la Fondation pour plus de précisions).

**DOSSIER : à télécharger sur macsf.fr / nous connaitre / fondation**

**DEPOT**:

* exclusivement par mail [prix.fondation@macsf.fr](mailto:prix.fondation@macsf.fr)
* entre le 1er septembre 2015 et le **30 octobre** minuit dernier délai

**NB : En adressant son dossier de candidature le candidat reconnait de fait avoir pris connaissance des procédures, des recommandations et des engagements stipulés dans la présente notice.**

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

* Solange Nougué-Débat, Assistante de direction : 01 71 23 89 16
* Yves Cottret, Délégué Général : 01 71 23 86 68



*Depuis 2004 la Fondation MACSF soutient et accompagne les professionnels de la santé dans des démarches et actions d’amélioration de la relation de communication patient - soignant.* [*http://www.macsf.fr/nous-connaitre/fondation-entreprise-macsf.html*](http://www.macsf.fr/nous-connaitre/fondation-entreprise-macsf.html)